



# Gesal Tonique pour plantes

## Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Tonique pour plantes

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO Jardin AG  
Hegenheimermattweg 65  
4123 Allschwil

Téléphone : 061 486 20 00  
Téléfax : 061 486 20 01  
Adresse e-mail : info@compojardin.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique à Zurich  
Téléphone: 145 ou 044 251 51 51

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

### 3. Composition/ informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Chélate en métal

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

- 
- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.   |
| En cas d'inhalation             | : Amener la victime à l'air libre.<br>En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau  | : Laver avec de l'eau et du savon.   |
| En cas de contact avec les yeux | : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.   |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.   |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
|-----------|---------------------------------|

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Poudre sèche<br>Mousse<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Jet d'eau pulvérisée |
|--------------------------------|---|

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
|----------------------------------|---------------------------|

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |  |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):<br>Oxydes de carbone<br>oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) |
|--|--|

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |  |
|---|--|
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.<br>En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.   |
| Information supplémentaire  | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

---

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Précautions individuelles | : Éviter la formation de poussière. |
|---------------------------|-------------------------------------|



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Ne pas contaminer l'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : de l'air humide et de l'eau  
Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Classe de stockage (Allemagne) : 13 Substances solides non combustibles

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Sans rapport

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Obéssez le limiter la poussière général.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

##### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

- supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
- Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.  
Temps de pénétration: > 480 min  
Protection des mains
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Ne pas contaminer l'eau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : cristallisé
- Couleur : brun
- Odeur : inodore
- pH : 4,5 - 5,5, Concentration: 20,00 g/l
- point de décomposition : > 211 °C, OCDE Ligne directrice 102
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Pression de vapeur : Non applicable
- Densité de vapeur relative : Non applicable
- Densité relative : 1,78, 20 °C
- Densité : 1,78 g/cm<sup>3</sup>, 20 °C
- Hydrosolubilité : 72 g/l, 25 °C, soluble



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -8,84, autre (calculé(e))
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	: > 500 °C
Décomposition thermique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non-explosif, EEC A.14
Propriétés comburantes	: aucun(e), EEC A.17

#### 9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	: env. 900 kg/m <sup>3</sup>
Tension superficielle	: 73,7 mN/m, Surface Tension of Aqueous Solutions

---

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.  
BPL: Pas d'information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts  
Des bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

---

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: > 2,75 mg/l, 4 h, rat, poussières/brouillard, OCDE Ligne directrice 403



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

---

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: rat, Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., OECD Guideline 429
Mutagenicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
Cancérogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Toxicité pour la reproduction	: Pas toxique pour la reproduction
Tératogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour le poisson	: > 100 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), CL50, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna
Toxicité pour les algues	: CE50: > 60,6 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201  : CE10: > 100 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
Toxicité pour les bactéries	: 640 mg/l, 3 h, boue activée, OECD Guideline 209
Toxicité pour le poisson (Toxicité chronique)	: NOEC: 25,7 mg/l, 35 jr, poisson zèbre, OECD Guideline 210



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. (Toxicité chronique) : NOEC: 31 mg/l, 21 jr, Daphnia magna

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité : Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation : Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### Produit:

Evaluation : Non applicable

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Engrais  
Vérifier la réutilisation en agriculture.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Emballages contaminés : Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU



## Gesal Tonique pour plantes

### Art.-No: 1743302039

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

Marchandises non-dangereuses

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR / GGVS : Sans rapport  
RID : Sans rapport  
ADNR : Sans rapport  
IMDG : Sans rapport  
IATA-DGR : Sans rapport

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR / GGVS : Sans rapport  
RID : Sans rapport  
ADNR : Sans rapport  
IMDG : Sans rapport  
IATA-DGR : Sans rapport

#### 14.4 Groupe d'emballage

-

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Aucun polluant marin

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans rapport

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

### 16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être





**Gesal Tonique pour plantes**  
**Art.-No: 1743302039**

Version: 1.4

Date de révision: 21.08.2017

---

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.